

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

JUILLET 2020



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Mesdames, Messieurs,

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé

Mardi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Mercredi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Jeudi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Vendredi 8h30-12h00 13h30 - 18h

Samedi 9h00-12h00 Fermé

Je vous présente la fine équipe qui a réalisé les 2 253 masques pour vous :

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar-Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus

(Lorient)

Lundi 7h30 - 14h 16h - 21h

Mardi Fermé Fermé

Mercredi 7h30 - 14h 16h - 21h

Jeudi 7h30 - 14h 16h - 21h

Vendredi 7h30 - 14h 16h - 1h

Samedi 8h - 14h 16h - 1h

Dimanche 9h - 14h 16h - 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Vendredi 10h - 12h 13h30 - 16h

Fermé pendant le confinement à l'exception des besoins numériques

« L'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi au samedi plats à emporter

Le vendredi et samedi soir

Grill/Pizzas 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

Halte-Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h30 à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Boulangerie

Téléphone : 02 97 51 41 39

Mardi au Vendredi

8h-13h30

16h-19h

Samedi 8h-13h

Dimanche 8h - 12h30

Déchetterie Kerponner Noyal Pontivy

Lundi au samedi 9h30 à 12h et 14h

à 18h30 en été et 17 H en hiver

du 1 octobre au 1 avril



Mieux que des mots, l'entraide : une solution à beaucoup de maux !

Enfin, après avoir installé le nouveau conseil municipal le 27 mai, nous avons pu organiser la municipalité et les commissions. La décision a été de limiter le nombre d'adjoints à deux au lieu de trois par le passé : Françoise Cobigo et Denis Le Texier. C'est l'occasion de remercier Philippe pour tout le travail effectué dans le dernier mandat, jusqu'au bout, y compris pendant le confinement. Je remercie Sarah qui va exercer ses talents à Kergrist au même poste. Son expérience à Kerfourn lui sera précieuse. Laetitia, quant à elle, continue son action au service des autres d'une manière différente mais toujours dans l'intérêt communal malgré ses lourdes responsabilités sur la commune de Noyal-Pontivy.

La nouvelle municipalité



De gauche à droite : Denis Le Texier, Joël Marivain, Françoise Cobigo.

Le nouveau conseil municipal de Kerfourn



Liste des commissions & des représentants dans les EPCI

FINANCES

- Monsieur Joseph LE GUENIC
- Madame Laëtitia BRIZOUAL
- Monsieur Julien GAINCHE

TRAVAUX – VOIRIE – AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT – LOTISSEMENTS

- Monsieur Denis LE TEXIER
- Monsieur Philippe LANNIC
- Monsieur Christophe LE TUTOUR
- Madame Françoise COBIGO
- Monsieur Joseph LE GUENIC
- Monsieur Ernest LE JOSSEC
- Monsieur Julien GAINCHE

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE – SALLE POLYVALENTE

- Madame Marie-Thérèse EVEN
- Madame Valérie PERRIGAUD
- Madame Caroline KLEIN
- Madame Laëtitia BRIZOUAL

CANTINE

- Madame Monique LE BRETON
- Madame Caroline KLEIN
- Madame Valérie PERRIGAUD

MAISONS FLEURIES

- Madame Monique LE BRETON
- Monsieur Eric POSSEME
- Madame Laëtitia BRIZOUAL
- Madame Marie-Thérèse EVEN
- Madame Véronique FRANCHETEAU

CHEMIN DE RANDONNÉE

- Madame Monique LE BRETON
- Monsieur Christophe LE TUTOUR
- Madame Véronique FRANCHETEAU
- Monsieur Ernest LE JOSSEC

COMMUNICATION

- Madame Caroline KLEIN

REFERENT SECURITE ROUTIERE

- Monsieur Philippe LANNIC

DELEGUE CNAS)

- Monsieur Eric POSSEME

REFERENT SUIVI DE L'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT

- Monsieur Christophe LE TUTOUR (titulaire)
- Madame Valérie PERRIGAUD (suppléant)

REFERENT SUIVI DE L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

- Madame Valérie PERRIGAUD (titulaire)
- Madame Marie-Thérèse EVEN (suppléant)

REFERENT CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

- Madame Caroline KLEIN
- Madame Véronique FRANCHETEAU

REFERENT CIMETIERE

- Monsieur Eric POSSEME

PONTIVY COMMUNAUTE

La loi organise la représentation avec le maire comme titulaire et le premier adjoint comme suppléant.

TITULAIRE

- Monsieur Joël MARIVAIN

SUPPLÉANT

- Madame Françoise COBIGO

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION

TITULAIRES

- Monsieur Denis LE TEXIER
- Monsieur Julien GAINCHE

SYNDICAT DE LA VALLEE DU BLAVET

TITULAIRE

- Monsieur Ernest LE JOSSEC

DELEGUE AUX TRANSPORTS

TITULAIRE

- Madame Françoise COBIGO

SUPPLÉANT

- Madame Laëtitia BRIZOUAL

DELEGUE A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU MORBIHAN

TITULAIRE

- Monsieur Ernest LE JOSSEC

SUPPLÉANT

- Monsieur Denis LE TEXIER

Location de salles :

Le conseil a validé la proposition de louer les salles à notre disposition. La salle des associations est proposée à une profession libérale. Les associations restent prioritaires mais devront être un peu plus prévoyantes à l'avenir et anticiper cette location.

Une salle à la mairie à l'étage est proposée à la location via l'association nationale des maires ruraux. Cette association a mis à disposition des communes, une plateforme numérique appelée « ruraconnect » pour louer pour les itinérants et les télétravailleurs des espaces de travail. Nous sommes les seuls à proposer ce service en Centre Bretagne dans cette configuration. La plateforme gère les demandes et le service. La commune met à disposition pendant les heures d'ouverture de la mairie la salle et encaisse 85 % du prix de la location. Nous avons tout à y gagner et pas grand-chose à perdre, alors allons-y !

Les projets en cours :

- **Columbarium**

Nous avons sollicité trois devis pour agrandir le columbarium de 12 places. Il nous reste 4 cases sur les douze proposées depuis novembre 2011. Nous souhaitons anticiper les besoins en proposant un équipement similaire de forme pyramidale. Nous profiterons de ce projet pour adapter notre tarification basée aujourd'hui sur un nombre d'urnes dans la concession. Il est plus pertinent de préciser un volume, surtout avec des urnes de plus en plus importantes.

- **Aménagement de sécurité route de Noyal-Pontivy**

Nous pouvons regretter l'absence de réponse de l'entreprise que nous avons sollicité pour ce projet. La COVI dose a bon dos. Nous devons reprendre notre bâton de pèlerin pour travailler de nouveau sur ces aménagements. Nous savons déjà que les contraintes physiques de réduction de vitesse sur les voies communales en dehors des limites du bourg ne sont pas autorisées.

- **Aménagement place de l'Eglise**

Nous constatons une utilisation plus importante du stationnement avec d'une part des riverains en plus grand nombre et d'autre part une aire de covoiturage de circonstance. Nous devons certainement augmenter le nombre de places en prévoyant un agrandissement. La prise en compte du stationnement des vélos est aussi une nécessité. Nous constatons également que le revêtement de la place se dégrade très rapidement. Pouvons-nous limiter la pente ? L'abri de bus n'a plus d'intérêt et enfin le vent brise régulièrement les branches des deux sapins. Comme vous pouvez le remarquer, nous avons donc beaucoup d'interrogations. Là aussi, nous avons demandé au CAUE de réfléchir à l'évolution de cet espace.

- Penn er voyedec

Le conseil a validé l'intervention du C.A.U.E. 56 (Conseil d'architecture en urbanisme et environnement) pour nous aider à valoriser cet espace. L'intervention communale de 2010 n'avait pas abouti. L'idée est de proposer une vision d'avenir du lieu. C'est donc une affaire à suivre.

- Lotissement le clos des forges

La réservation du dernier lot du lotissement Khoareg nous incite à préparer un nouveau lotissement. Le plan d'aménagement est autorisé depuis le 1 février 2018. Il reste malgré tout, des terrains à vendre. En juin 2017, le conseil a décidé de vendre les lots constructibles à 28 € TTC et les zones non constructibles à 10 €. Nous espérons une livraison fin 2020. Les réservations sont, d'ores et déjà, possible. L'appel d'offre est lancé et nous attendons les offres pour le 16 juillet. Le choix des entreprises se fera fin juillet pour démarrer le chantier à la rentrée.



Les surfaces réelles ne seront validées qu'après l'aménagement.

Le déconfinement des écoles :

L'épisode de la covidose et son corollaire du déconfinement a contraint la commission « écoles » d'adapter toutes les semaines nos prestations en fonction des besoins des enfants, des parents, des enseignants et des agents de la commune. Dans notre esprit, l'ouverture des écoles dès le 11 mai s'imposait, ainsi que la prise en compte des contraintes professionnelles des parents. Toutes les énergies communales ont été déployées. Je croyais à l'intelligence collective locale et je n'ai pas été déçu. Tous les intervenants se sont mobilisés pour s'entraider et trouver des solutions. Même l'Etat a anticipé l'autorisation d'ouvrir l'accueil de jour des enfants en dehors de l'école en nous adressant une convention pour combler ce vide réglementaire. Je ne peux que constater le décalage entre les gémisseurs à la télévision et notre réponse de terrain. Entre gens de bonne volonté, il n'y a pas beaucoup d'obstacles qui résistent !

Multi sports été juillet août :

Les activités multisports sont maintenues cet été avec une semaine du 6 au 10 juillet et une autre semaine du 24 au 28 août dans le respect d'un protocole adapté aux situations. Les dossiers d'inscription sont disponibles à la mairie ou sur [le site communal](#).



La vie de nos associations : Zoom sur... la Garde Saint Eloi

La saison de football se termine avec un goût d'inachevé ! Le covid-19 s'en est mêlé et a stoppé le championnat au mois de Mars. Cette deuxième année en R3 fut compliquée et mouvementée. Notre sort était déjà scellé à la poule aller avec 0 point au compteur mais la GSE Kerfourn a su renouer avec la victoire à la poule retour. Le verdict est sans appel, nous retrouvons la D1. L'équipe B continuera sa route en D3 et l'équipe C en D4. C'est très honorable pour une commune de 850 habitants comme Kerfourn d'avoir 3 équipes ! Nous remercions tous les supporters de nous avoir encouragés chaque dimanche.

Pour la saison 2020-2021, le club de la GSE KERFOURN recrute ! Réputée pour son ambiance conviviale et chaleureuse, rejoignez-nous pour jouer au foot et passer un bon moment. Débutant ou confirmé, nous acceptons tout le monde :

- Licence adulte (tarif 50€) : contactez Yann ANDRE, coach du club, au 06 07 52 19 01.
- Licence enfant (6 à 16 ans inclus, tarif 30 €) : contactez Coraline GAINCHE, secrétaire du club, à coraline.gch@hotmail.fr



Depuis 1951, le club de football de la GSE Kerfourn fait vibrer la commune et cela n'est pas près de s'arrêter !

Prochain Numéro : Zoom sur une autre association de la commune.

Règlementation

Heures d'utilisation des tondeuses et autres appareils électriques ou thermiques :

L'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 est clair et logique. A cet arrêté, j'ajouterai également que les personnes ayant des horaires décalés ont intérêt à informer leurs voisins des éventuels besoins de tranquillité sur les plages horaires fixées par le préfet.

Section 7 : Propriétés privées :

Article 21 – Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur **ne sont autorisés qu'**aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Brûlage des déchets verts

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Non, sauf exception. Vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin. De toute façon, prévenez vos voisins par respect pour eux.

Règle générale :

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en **déchetterie**. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel ou d'un broyage.

Sanctions : Il est du ressort de la mairie de rappeler cette obligation lorsqu'une personne ne respecte pas cette interdiction. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Nos commerces : 3 questions à... Marie-Jo

Que retiens-tu de cette période de confinement ?

Ça a été une période difficile car l'ambiance que l'on connaît tous à Kerfourn n'était plus là... C'était sinistre. Mais ce que je retiens surtout de ces derniers mois c'est le soutien et la solidarité kerfournoise ! J'ai toujours été accompagnée par les habitants et par ma famille. Tout le monde a été présent. Pendant le confinement, en passant faire un coucou (même rapide) ou en prenant des consommations à emporter. Et surtout, après le confinement depuis la réouverture ! Pendant ces deux mois et demi, j'ai eu la chance de pouvoir restée ouverte pour le tabac et les jeux. Même si c'était des mini-ouvertures, de voir les kerfournois et se sentir soutenue de cette façon, cela m'a fait chaud au cœur ! C'est ça que je retiens : la solidarité et le soutien des kerfournois et de ma famille.

Tu as une nouvelle terrasse..... Raconte-nous !

Et bien oui, une belle terrasse pensée et réalisée par mon fils, Vincent et l'un de ses amis, Arthur. Ma fille Lisa et mon mari Jean-Cri l'ont finalisée en apportant leur petite touche. Nous l'avons baptisée « **le jardin d'Eden !** » On s'y sent tellement bien. Les clients sont ravis et nous aussi ! Cette terrasse, c'est comme un renouveau dans notre vie. Depuis la réouverture, je revois mes habitués et de nouveaux clients, je suis très contente !!!! Je remercie sincèrement les habitants de Kerfourn pour leur présence et particulièrement ma famille qui m'a été d'un précieux soutien ! D'ailleurs la terrasse a été inaugurée par les couturières de Kerfourn. Je trouve que c'est un joli clin d'œil à la solidarité. C'est une belle histoire.

As-tu des projets pour la suite ?

Pour l'instant on avance au fur et à mesure de l'actualité. On ne veut pas aller trop vite, pour que tout se passe bien. On respecte les consignes sanitaires pour recevoir nos clients dans les meilleures conditions compte tenu du contexte. On aimerait pouvoir organiser des soirées à thèmes et des barbecues au cours de l'été. On réfléchit encore à l'organisation car ce n'est pas facile à mettre en place. Quoi qu'il en soit, on est très content de pouvoir revoir tout le monde et d'écrire un nouveau chapitre pour le bar.



Prochain Numéro : Sara de l'Hirondelle.